

Précisions lettre d'information n°09 et rappels concernant la valorisation des RAR N-1

Bonjour,

A la suite de lettre d'information éditeur n°09 du 02/04/2025, nous souhaiterions apporter quelques précisions complémentaires :

- Il n'est pas prévu de montée de version du schéma XSD en 2025. La prochaine évolution aura lieu au 1er janvier 2026.
- Le risque d'échec à l'import d'un flux sur la prochaine version TotEM est faible dans la mesure où le schéma XSD 118 garantit la rétro-compatibilité avec les anciennes versions de schéma. Une anomalie pourrait éventuellement survenir à l'import sur la nouvelle version TotEM si la nouvelle XSD relative à l'annexe environnementale était utilisée pour une nomenclature autre que la M57x et la M4x.

Par ailleurs, à la suite de nombreux signalements des collectivités et des agents opérant le contrôle budgétaire en préfecture, nous souhaiterions rappeler les attendus en matière de valorisation des RAR au CA et au CFU. Les RAR de l'exercice précédent doivent être valorisés dans la balise de type montant supplémentaire (MS) avec la valeur "MtRARPrec". Ces éléments sont précisés dans une documentation à [destination des éditeurs en date du 14/03/2024](#) (cf. pp 15-17).

Nous vous remercions de veiller à la correcte valorisation des ces balises qui impactent directement l'équilibre réel présent sur la maquette soumise au contrôle budgétaire.

Cordialement,

Liens utiles :

[Guide annexe "Impact pour la transition écologique"](#)

[FAQ](#)

[Guide d'utilisation](#)

[Guide d'installation et exécutable TotEM 2.7](#)

Pour consulter les anciennes newsletters, cliquez [ici](#).

Merci de ne pas répondre à ce mail



Désinscription